



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11 AVR. 2024
ID : 085-200061265-20240404-2024_3_02-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2024-3-02

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 11 AVR. 2024
- la publication le : 11 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Catherine GALAND, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Isabelle DURANTEAU, Béatrice BESSONNET à Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Mylène BLANCHARD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2023 (budget principal et budget Annexes)

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11 AVR. 2024

ID : 085-200061265-20240404-2024_3_02-DE

M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans a transmis les comptes de gestion du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Pour le budget principal et des budgets annexes, ils s'établissent ainsi :

Budget	Résultat de clôture 2022	Dépenses	Recettes	Resultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Budget principal	30 379,00 €	5 309 230,08 €	5 417 956,22 €	108 726,14 €	139 105,14 €
Investissement	- 1 763,79 €	19 239,64 €	11 575,79 €	- 7 663,85 €	- 9 427,64 €
Fonctionnement	32 142,79 €	5 289 990,44 €	5 406 380,43 €	116 389,99 €	148 532,78 €
CHT	149 787,71 €	82 002,74 €	103 512,53 €	21 509,79 €	171 297,50 €
Investissement	175 982,06 €	16 373,81 €	49 281,24 €	32 907,43 €	208 889,49 €
Fonctionnement	- 26 194,35 €	65 628,93 €	54 231,29 €	- 11 397,64 €	- 37 591,99 €
EHPAD	60 234,19 €	255 561,85 €	289 114,66 €	33 552,81 €	93 787,00 €
Investissement	257 552,16 €	58 405,07 €	131 407,31 €	73 002,24 €	330 554,40 €
Fonctionnement	- 197 317,97 €	197 156,78 €	157 707,35 €	- 39 449,43 €	- 236 767,40 €
Résidence Autonomie « Les Primevères »	- 52 629,76 €	711 969,43 €	676 079,46 €	- 35 889,97 €	- 88 519,73 €
Investissement	1 322,79 €	72 180,99 €	82 567,33 €	10 386,34 €	11 709,13 €
Fonctionnement	- 53 952,55 €	639 788,44 €	593 512,13 €	- 46 276,31 €	- 100 228,86 €
SAAD	- 27 785,26 €	94 099,88 €	98 995,27 €	4 895,39 €	- 22 889,87 €
Investissement					- €
Fonctionnement	- 27 785,26 €	94 099,88 €	98 995,27 €	4 895,39 €	- 22 889,87 €
TOTAL TOUS BUDGETS	159 985,88 €	6 452 863,98 €	6 585 658,14 €	132 794,16 €	292 780,04 €

Il est précisé que le résultat de la section d'investissement du budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » est différent de celui déterminé par le CIAS.

Le résultat de clôture de 2021 mentionné sur le compte de gestion 2022 d'un montant de 7 819,59 € était différent de celui mentionné sur le compte de gestion 2021 d'un montant de 9 067,52 €, entraînant un écart de reprise de 1 247,93 €.

Cette différence fera l'objet d'une correction au cours de l'exercice 2024.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13 et L2121-31 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.123-8,

Vu les comptes de gestion 2023 établis par le M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de gestions 2023 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SAAD ».

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11 AVR. 2024

ID : 085-200061265-20240404-2024_3_02-DE

S'LO

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 8 avril 2024,
Le Vice-Président du CIAS,




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.